

QUOI DE NEUF



Bulletin Municipal
N° 32
Juin 2013

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

VIE MUNICIPALE

SAINTE-BARBE

Début décembre, les pompiers de la commune n'ont pas failli à la tradition en fêtant leur sainte patronne. Pour cette édition 2012 de la Sainte-Barbe, les sapeurs Matthieu LATOUR et Vincent PARIAT se sont vu remettre leur barrette de caporal en présence des élus, des pompiers retraités et actifs.

Afin de palier au manque d'effectif de sapeurs, deux jeunes volontaires, Laurence et Anne, ont regagné les rangs du Centre de Première Intervention (CPI) qui compte désormais huit sapeurs-pompiers. Il est également question du recrutement de trois jeunes sapeurs-pompiers de Romilly-sur-Seine résidant à Maizières.

En 2012, les pompiers sont intervenus 65 fois dans la commune, contre plus d'une centaine de fois en 2011.

Le Maire, Michel LAMY, a tenu à remercier tous les membres du CPI pour leur dévouement au service de la population et les a ensuite conviés au restaurant afin de partager un repas en toute convivialité.



ACCUEIL DE LOISIRS



Depuis fin décembre 2012, nous avons accueilli la nouvelle Directrice du Centre de Loisirs Cécile PONGELARD, jeune diplômée du B.P.J.E.P.S.

De par son dynamisme, elle et son équipe pédagogique ont permis aux enfants de s'évader. Durant les vacances et les temps périscolaires, les enfants voyagent, évoquent, rêvent ! En février, les « galopins » s'imaginaient : esquimaux, ours polaire, ou banquise parlante.

En avril, le thème des vacances était « c'est dans l'air » et le 18 avril, 27 petits « galopins » accompagnés de l'équipe pédagogique d'encadrement, découvraient avec bonheur la Cité des Sciences à Paris. Dès les jours suivants, les souvenirs fusionnaient, les oiseaux rares étaient évoqués et nous avions de jeunes pilotes de ligne imaginaires ! En juillet, le thème des vacances sera « le monde des Mangas » et quelques sorties appropriées sont encore envisagées.

A travers ces thèmes, c'est l'apprentissage de la vie en collectivité, la découverte des sciences. Les enfants s'épanouissent, se construisent en toute sécurité tout en canalisant leur énergie.

De plus, pour offrir à nos petits « galopins » un plus grand choix de jeux, nous avons mis en place un partenariat avec la ludothèque de Romilly.



CARNAVAL DES ÉCOLES



Vendredi 5 avril, par un temps frais mais sans pluie, les enfants ont fêté la fin de l'hiver. Tous masqués, ils ont défilé, lançant des confettis, dans le centre du village, au rythme de la musique jouée par la Renaissance, toujours fidèle au rendez-vous. Une fois arrivés sur le champ de foire, ils ont pu voir le bonhomme de paille, un indien cette année, s'enflammer pour dire adieu à l'hiver et bienvenue au printemps. Si le message n'a pas été compris de suite dans les cieux, les enfants et les adultes venus nombreux, eux, y croyaient très fort. Vive le printemps !



REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, le repas des aînés s'est déroulé à la salle polyvalente où 82 personnes se sont retrouvées le 15 mai 2013 dans une ambiance conviviale.

Le Maire, les membres du CCAS et du Conseil Municipal ont accueilli l'ensemble des participants en saluant tout particulièrement les nouveaux « aînés » nés en 1943. Les doyens de cette année, présents au repas étaient Madame Arlette LENOIR et Monsieur Paul FORGEOT.

Après le repas préparé par la Maison ENFERT de Maisons les Chaources et fortement apprécié des convives, chacun a pu profiter pleinement de son après-midi en jouant aux cartes ou en devisant tout simplement entre amis.



VIE ET INFOS DES ASSOCIATIONS

ATELIERS CRÉATIFS :

- Le week-end du 11 novembre, les amateurs de travaux manuels se sont pressés en masse au Local Club, où les adhérentes des ateliers créatifs exposaient leurs divers travaux. Durant ces deux jours, nombreux sont les amateurs qui sont venus admirer les objets, plus beaux les uns que les autres, que ces dames se sont plu à réaliser. Patchwork, tricot, coutures diverses, cartonnage, et bien d'autres arts manuels étaient mis en avant. Il faut dire que la couture n'étant plus enseignée dans les écoles comme elle l'était autrefois, de tels ouvrages se font rares. Ces travaux divers sont bien souvent l'œuvre de dames qui continuent de pratiquer ce qu'on leur a enseigné et qui se perd au fil du temps. Les ateliers deviennent ainsi des lieux où ce savoir-faire perdure.



Cette exposition a remporté un beau succès pour le plus grand plaisir de tous les visiteurs admiratifs, et qui bien souvent étaient surpris que toutes ces belles choses ne soient pas mises en vente. Une exposition sans fausse note pour les adhérentes, ravies du succès rencontré par leurs réalisations.

DÉBUT JANVIER LA RENAISSANCE A FÊTÉ SES 90 ANS AVEC TALENT ET BEAUCOUP D'HUMOUR

- C'est dans une salle des fêtes comble que la société de musique la Renaissance, créée le 15 janvier 1923, a célébré ses 90 ans. Présidée par Benoît LAMY et dirigée par Bruno FORNES, la Renaissance a su montrer qu'elle n'avait pas pris une ride. Une trentaine de musiciens de tous âges lui a ainsi fait honneur en interprétant des pièces issues d'un répertoire éclectique : de Johann STRAUSS à des airs de Noël, en passant par le cultissime Hit the Road Jack écrit par Percy MAYFIELD et popularisé par Ray CHARLES. Les musiciens ont également donné une interprétation qui leur est bien personnelle de la Valse n°2 de Dimitri SHOSTAKOVICH au cours de laquelle ils ont pu montrer au public à quel point ils étaient un orchestre moderne : muni d'une télécommande, l'un des musiciens a ainsi contrôlé à distance l'orchestre - qu'il a pu mettre en mode pause, ralenti, accéléré - mais aussi le directeur de l'orchestre - qu'il a pu passer en mode gentil et en mode méchant, pour le plus grand plaisir des près de 250 spectateurs. Après l'entracte, les musiciens ont retracé l'histoire de la société. Là aussi, l'humour était à la fête avec des tenues des années 20 pour certains, uniformes portés lors des commémorations ou encore bandanas rouges pour les autres. Bref, un anniversaire qui a tenu toutes ses promesses. Les spectateurs ont aussi pu revisiter l'histoire de la Renaissance au travers d'une exposition.



L'A.M.L.S. :

- La "Clé des Chants" s'installe « Chez Laurette ». Toujours soucieuse d'offrir des spectacles de qualité aux Maiziérons, l'AMLS a de nouveau invité le 16 mars le groupe vocal "La Clé des Chants" qui, pour un soir, avait décidé de prendre ses quartiers « Chez Laurette », un bistrot tenu et dirigé avec amour et fermeté par Marie-Céline. Ce nouveau spectacle qui rend hommage à la femme est bien plus qu'un concert, les choristes sont devenus aussi acteurs, apportant ainsi beaucoup de dynamisme et de légèreté. Le fil conducteur qu'est la vie d'un bistrot est ponctué par des chansons qui toutes rendent hommage, à leur manière, à la femme, telles que « Lily » de Pierre Perret, « Chez Laurette » de Michel Delpech, ou bien encore « En cloque » de Renaud.



Le public, conquis par la prestation, n'a pas été avare de ses applaudissements, certains auraient même souhaité que la fin n'intervienne que bien plus tard. La Clé des Chants prépare un nouveau spectacle dont on taira le thème, mais il ne fait aucun doute qu'il sera produit à Maizières au printemps 2015.

- Si cette année le lundi de Pâques est tombé le 1er avril, il n'était pas question que le comité des fêtes fasse un poisson d'avril aux enfants de Maizières ! Non, les oeufs et lapins en chocolat étaient bien là, parsemés aux alentours de l'école. Et malgré un temps bien frais, la chasse à l'oeuf a eu, comme tous les ans, beaucoup de succès. Une fois la collecte finie, chaque enfant a reçu un oeuf en chocolat de la boulangerie du village et tous avec leurs parents ont bu le verre de l'amitié, devant une table décorée par des objets et dessins confectionnés par les enfants du centre de loisirs.



- La troupe de théâtre de Marcilly sur Seine "Les Marcignols" nous est revenue cette année avec une pièce où la mise en scène était de taille, avec deux appartements : tantôt nous sommes dans celui d'une jeune femme, tantôt dans celui d'un jeune homme. Un futur couple, qui à la veille d'emménager ensemble, découvrent qu'ils ont commis "l'irréparable" chacun de leur côté. Quelle réaction avoir si ce n'est que demander conseil aux copines et aux copains ? C'est ainsi que tous vont débarquer et donner leur avis sur le couple en général. Personnalités et vies différentes, avis contraires, puis surprise quand arrive celle qui est à l'origine de ce "remue-ménage". Beaucoup de comédiens sur scène, toujours avec la même aisance. Certains auront remarqué comme comédienne une maiziérone jouant son rôle de mère de famille nombreuse, Sophie CHAUVÉ, ne se lassant décidément pas des enfants.



Un spectacle qui a su, encore une fois, faire beaucoup rire le public venu nombreux. En effet, plus de 150 personnes s'étaient déplacées et avaient également apprécié les premières parties : quatre sketches de jeunes comédiens prometteurs : les D'jinns, les

L'ÉTOILE :

- La section pétanque de l'Étoile a organisé début avril son premier concours officiel FFPJP de la saison, en triplètes, sur le champ de foire et sur le boulodrome. 37 triplètes y ont participé et s'y sont affrontées avec fair play.
- Lors de la cérémonie dédiée aux sportifs qui défendent les couleurs aubois au niveau national et international pour une partie d'entre eux et aux associations sportives dynamiques, organisée début mars par le Comité Départemental Olympique et Sportif Aube (CDOSA) et le Conseil Général, quarante et un sportifs de haut niveau et seize clubs ont été récompensés par le Conseil Général pour leurs performances et leurs actions. Parmi les seize clubs, la section athlétisme de l'Étoile de Maizières a été mise à l'honneur pour son dynamisme, les excellents résultats sportifs et les actions spécifiques auprès des jeunes. Viviane SOULBIEU, présidente de l'Étoile, accompagnée d'Arnaud AUBERT, président de la section athlétisme, a reçu le trophée du Conseil Général des mains de Christophe DHAM.

Les dirigeants de l'Étoile n'ont pas manqué de remercier le Conseil Général pour son soutien ainsi que les entraîneurs qui contribuent à la réussite de la section athlétisme, mais également le Conseil d'Administration qui était également présent à cette cérémonie. Rappelons que la section athlétisme, créée en juillet 2010, est affiliée à la FFA et à l'UFOLEP. Elle est dirigée par quatre éducateurs et deux aides éducateurs, tous bénévoles. Une section qui a presque doublé ses effectifs (+80 %) en deux ans et qui obtient de bons résultats comme dernièrement lors du meeting du Comité de l'Aube.
- A l'issue du loto début mai, une plaque en hommage à Roland FELIZET, président de l'Étoile de 1966 à 1999, a été posée à l'intérieur de la salle polyvalente, en présence de M. LAMY, de la famille de Roland et des membres du Conseil de l'Étoile.
- Contre vents et marées, malgré une météo peu favorable et les annonces de risques majeurs d'inondations, les archers de l'Etoile ont maintenu l'organisation de leur concours extérieur. Certes, les compétiteurs n'étaient pas nombreux à avoir eu le courage d'affronter le vent et le froid, mais il ne fait aucun doute que certains archers avaient aussi choisi de prolonger les jours fériés.
Pour la première fois, la compétition a eu lieu sur le « nouveau » stade municipal, offrant ainsi aux archers et aux organisateurs un confort qu'ils n'avaient pas connu jusqu'à présent. Ce sont donc 27 compétiteurs, représentant 13 catégories, des plus jeunes aux plus anciens, qui ont eu à composer avec le vent qui était d'humeur plutôt joueuse. Malgré tout, le résultat montre que le niveau était très bon puisque le score le plus élevé a été de 667 points, alors que le maximum possible est de 720 points. Certes, pour les spécialistes, Patrick PRUNIER de Bar-sur-Seine tire avec un arc à poulies, mais mettre 38 flèches sur 72 dans le 10, c'est remarquable et ce, à 50 mètres. Mais les amateurs d'arcs classiques n'ont pas à rougir puisque le meilleur résultat avec ce type d'arc est de 634 points.

Comme chaque année, tous les clubs pouvaient concourir pour gagner le challenge CYCLEUROPE et c'est l'équipe de Bar-sur-Seine, composée de Philippe NARCY, Patrick PRUNIER et Sébastien JOUARIE qui a eu l'honneur de repartir avec le trophée qui sera remis en jeu en 2014, lors du prochain concours en extérieur organisé par les archers de l'Etoile.

NOUVEAU BUREAU AU CLUB LOISIRS

- Lors de l'assemblée générale et après le traditionnel rapport moral, les bilans des activités et financier, les adhérents du club suite à la démission pour raisons de santé du Président Daniel FUSIL ont élu un nouveau bureau. Ont ainsi été élus : Madeleine RENAULT (présidente), Claude GRANONE (secrétaire), Guy CHOISLAT (trésorier) et Daniel FUSIL (président d'honneur).
Le conseil d'administration se compose désormais de Nicole ROBERT, Christiane HUEZ, Yvette DUJEANCOURT et Marie-Claire BERCHER. Lionel LEGRAS, Michel PAYEN, Bernard GRESLIN, Nicole ROBERT, Claude GRANONE et Christiane HUEZ sont chargés de l'organisation des petites fêtes.

A l'issue de l'assemblée, tous se sont retrouvés autour du traditionnel couscous en ayant une pensée pour tous les membres disparus dans l'année. Le club loisirs se réunit tous les mardis après-midi de 14 h à 18 h 30 au local club.
Au programme : jeux de cartes et jeux de sociétés, sorties, repas et concours.

LE KARATÉ CLUB

- Les compétiteurs du KARATE CLUB DE MAIZIERES n'ont pas démérité lors des nombreuses compétitions, que ce soit en KUMITE, KATA ou BODY KARATE :
KUMITE - Championnat de Ligue : Emeline LIROT a obtenu une médaille d'Or et est championne de Ligue. Julian CHAUVE et Nathan DOUINE ont obtenu chacun une médaille d'Argent.
KATA - Championnat de ligue : Emeline LIROT a obtenu une médaille d'argent et s'est qualifiée pour le championnat de France. Charlotte NOBLET a obtenu une médaille de bronze.
KUMITE - Championnat de l'Aube : Julian CHAUVE, Emeline LIROT, Charlotte NOBLET ont obtenu chacun une médaille d'Or et sont Champions de l'Aube. Nathan DOUINE a quant à lui obtenu une très belle médaille d'Argent.
KATA - championnat de l'Aube : Charlotte NOBLET a obtenu une médaille d'Or et est Championne de l'Aube. Emeline LIROT a remporté une médaille de bronze.
BODY KARATE - Coupe de France
Alicia DURAND a obtenu une médaille d'Or et est montée sur la 1^{ère} marche du podium en Coupe de France. En body karaté, Alicia DURAND et Charlotte NOBLET ont, cette année encore, dignement représenté leur club lors d'une démonstration effectuée avec l'équipe nationale de body karaté au cours du festival des arts martiaux à BERCY. Au cours de cette manifestation, elles ont eu la chance de rencontrer et de côtoyer de nombreux champions du monde (Antonio DIAZ et Minh DACK).


INFOS MUNICIPALES

LE MOT DU MAIRE N°14

En attendant avec impatience l'arrivée des beaux jours, je me permets de vous faire part de l'activité communale dans les quelques lignes qui vont suivre. Lorsque je parle « d'activité », je pense que le mot est juste, voire même faible, car le travail ne manque pas, aussi bien pour les élus que pour les agents territoriaux. A ce titre, je profite de cette introduction pour féliciter et remercier les 14 agents qui travaillent sans relâche pour vous être agréables dans un esprit convivial et ayant comme objectif principal le devoir de servir, chose que chaque agent au service de l'Etat doit mettre en avant. Certaines personnes pensent peut-être encore que tous nos employés municipaux ne sont pas très performants car elles ne sont pas servies « à la minute ». Sachez que les plannings de travaux sont complets et que l'imprévu est traité en fonction de l'urgence. Je vous demande donc de faire preuve de patience, d'indulgence et de respect pour le travail de tous nos agents.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance des comptes-rendus de votre Conseil Municipal :



Conseil Municipal du 21 décembre 2012 (18h30)



Mmes Sylvie DUFOUR et Béatrice FLORENTIN étaient absentes et excusées

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents au titre des risques santé et prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le montant de la participation financière ne pourra pas toutefois excéder celui de la cotisation due par l'agent adhérent à un contrat labellisé.

Il est fixé ainsi :

- 7 € mensuels par agent pour le risque prévoyance.
- 23 € mensuels par agent pour le risque santé.

Coût mensuel : 213 € pour tous les agents.

Cette participation sera réévaluée en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

- Le Conseil Municipal a entériné une convention de servitude conclue avec GRDF pour le passage d'une canalisation souterraine de gaz sur la parcelle cadastrée section H 409, Parc de l'Aérodrome.
- Le Conseil Municipal a pris acte de la répartition du prélèvement et du reversement à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine du Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Le reversement de ce fond, obligatoire par la loi de finances, s'élève à 1218 €.
- En cette période de restriction budgétaire, il a été décidé que les travaux de rénovation de la salle de mariages soient effectués par les employés communaux.

La séance fut levée à 19h30.



Conseil Municipal du 24 janvier 2013 (20h30)



M. Jean BOTELLA était absent et représenté par M. LAMY (procuration).- M. Bruno BOUTIER était absent

- Le Plan Local d'Urbanisme est exécutoire depuis le 28 décembre dernier et le contrôle de la légalité, dans son courrier du 9 janvier, n'a émis aucune observation sur ce document. Lors du dépôt d'un permis de construire, des difficultés d'instruction ont vite été constatées du fait de la règle de l'article UA.6.1.b relatif à « la bande constructible de 3 mètres minimum à 15 mètres maximum de profondeur par rapport à l'alignement des voies ». Cette règle limite fortement la réalisation de constructions visant, entre autre, à densifier le bourg. Une possibilité de modification simplifiée pour adaptations mineures est proposée par le texte de loi.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'engager cette procédure de modification simplifiée et de supprimer la contrainte des 15 mètres maximum de profondeur. Une enquête publique est donc ouverte du 18 février au 19 mars 2013 afin de recevoir d'éventuelles remarques de la population.

Le Bureau d'études PERSPECTIVES est de nouveau sollicité afin d'élaborer les documents nécessaires à cette modification. Le coût de la prestation s'élève à 897 € TTC.

- Un besoin réel de personnel d'animation supplémentaire se fait ressentir au sein de l'Accueil de Loisirs « LES GALOPINS », afin de respecter le taux d'encadrement des enfants dont la fréquentation est en augmentation constante. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2013 pour une période de 6 mois. Julien COSSET est nommé pour assurer cette fonction.
- Par délibération du 20 décembre 2012, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) a sollicité la Commune de Maizières afin que cette dernière lui reverse, à compter de janvier 2013, la Taxe Locale d'Équipement (TLE), désormais remplacée depuis le 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement (TA), qui pourrait être due à l'occasion d'opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature engagées sur les zones économiques d'intérêt communautaire existantes (territoire du Parc de l'Aérodrome).
La TLE et la TA sont des taxes instituées au profit des communes afin de leur permettre de financer la création ou l'extension d'équipements induits par l'urbanisation (routes, assainissement, écoles, centre de loisirs, ...).
S'il est incontestable que la CCPRS a engagé de nombreuses actions de développement économique et, en particulier, un aménagement important sur l'emprise du Parc de l'Aérodrome (parc d'activité situé sur Maizières pour 17 hectares), il n'en demeure pas moins que la Commune de Maizières a également supporté des charges financières non négligeables : raccordement en eau potable (164 697 € TTC), extension de réseaux ERDF (19 905 €), aménagement d'entrée de village pour gérer le flux des véhicules se rendant sur la Belle Idée (60 624 € TTC).
En conséquence, ces nouvelles retombées fiscales doivent permettre de réaliser des aménagements communaux induits par l'urbanisation de notre bassin, sans faire appel à l'emprunt ou encore à une augmentation de la pression fiscale.
Le Conseil Municipal a donc refusé de reverser la TLE et la TA à la CCPRS, après en avoir délibéré à bulletins secrets par 13 contre et 1 abstention. Cette taxe représente la somme de 238.054 € depuis 2011, dont 88.762 € pour 2013 et 2014.

La séance fut levée à 23h15.



Conseil Municipal du 14 Mars 2013 (20h30)



MM. Jean BOTELLA et Yoann SAVARY étaient absents et excusés.

- Le Conseil Municipal a décidé de renouveler, pour 1 an, la convention avec la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).
Les missions retenues sont les suivantes :
 - Missions de base dans les champs de compétence de la commune.
 - Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière.
 - Assistance à la gestion du tableau de classement de la voirie.
 - Assistance à la programmation et à la conduite des travaux d'investissement de la voirie.Coût de l'assistance : forfait de 383 € / an.
- Le départ à la retraite bien mérité de Yannick SAVOURAT, après 42 ans au service de la collectivité, amène le Conseil Municipal à reconsidérer l'organisation du secrétariat. Un accroissement temporaire d'activité oblige ce dernier à recruter un adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 2 avril 2013 pour une période de 3 mois.
Madame Elodie CHÊNE est nommée sur ce poste et assure donc l'accueil du public, la permanence téléphonique ainsi que le traitement du courrier, chaque après-midi de la semaine.
Madame Béatrice LEMOT, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet, assure toute la gestion du budget communal ainsi que la comptabilité.
Madame Nadine JOLY, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet, assure le secrétariat du Maire, ainsi que la gestion des ressources humaines de la collectivité et le suivi de l'Accueil de Loisirs les « Galopins ».
- Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, le Conseil Municipal a décidé de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier. Ces tarifs s'appliquent ainsi :
 - 40 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 53.33 € par kilomètre et par artère en aérien,
 - 26.66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines téléphoniques notamment).Chaque année, une revalorisation sera effectuée selon l'index général relatif aux travaux publics.
Montant de la recette pour 2013 : 849 € / an.

- Suite au départ de M. PROFIT, le Conseil Municipal a décidé de louer le logement communal du 10, rue de la République à M. BOIZARD, à compter du 1^{er} avril 2013, pour un loyer mensuel de 320 € payable d'avance avec un dépôt de garantie de 320 €.

La séance fut levée à 22h30.



Conseil Municipal du 27 Mars 2013 (20h15)



- Comme chaque année à même époque, Christian ARNOULD, Adjoint aux finances, a présenté les comptes de la Commune au Conseil Municipal : Compte Administratif 2012 et Budget Primitif pour l'année 2013.

Le Compte Administratif 2012 laisse apparaître un solde global positif de 277.753,91 € (restes à réaliser inclus) qui se décompose de la façon suivante :

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1.315.911,27 € et les dépenses à 904.391 €, d'où un excédent de 411.520,27 €.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 305.894,46 € et les dépenses à 439.660,82 €, soit un déficit de 133.766,36 €.

L'excédent de fonctionnement de 411 520 € de l'exercice 2012 a été affecté comme suit :

- Affectation en réserves en section d'investissement : 133 766,36 €
- Report en section de fonctionnement (recettes) : 277 753,91 €.

Le budget primitif 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 1 339 149 € et pour la section d'investissement à 575 925 €.

Au vu de ces résultats comptables satisfaisants, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition, qui n'ont pas été modifiés depuis 2009, comme suit :

Taxe d'habitation :	19.78 %
Foncier bâti :	13.37 %
Foncier non bâti :	20.27 %
CFE :	15.20 %

Après présentation de ces chiffres, le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif 2012 et voté le Budget Primitif 2013, à l'unanimité.

- Les travaux d'investissement programmés pour l'année 2013 sont principalement :

- Implantation de nouvelles cavurnes et agrandissement du colombarium au cimetière : **5 127.59 € TTC** (Entreprise SCHMUTZ, Pompes funèbres - Parc de l'Aérodrome).
- Remplacement du photocopieur de la mairie : **3 468.40 € TTC** (Société MAUBREY Bureautique de Sainte Savine).
- Renouvellement complet du parc des ordinateurs devenus vieillissants et peu performants pour le secrétariat de la mairie. Achat de 4 postes : **3 719.56 € TTC** (société GEYSER Informatique à Maizières).
- Achat d'un logiciel, dernière génération « Horizon Village Online Box » pour toute la gestion communale (budget, paie, état civil, population...), avec sauvegarde déportée : **7 499.40 € TTC** (Société JVS MAIRISTEM à Saint Martin sur le Pré).
- Remise aux normes de l'éclairage public rue du Pot Bancelin et renforcement de l'éclairage rue des Billouts : **1 850 €** (Syndicat Départemental de l'Energie de l'Aube - SDEA).
- Extension de l'éclairage public rue du stade et mise en lumière de la nouvelle aire de jeux : **6 000 €** (SDEA).
- Réfection de l'éclairage de secours à l'Accueil de Loisirs : **5 674,27 TTC** (EGBI CHRETIEN de Saint Mesmin).
- Création d'un nouveau passage piétons sur la RD 619, face à la boîte aux lettres de la Poste implantée au Tabac Presse. Eclairage et pose de triflashs pour accentuer la sécurité de ce passage ainsi que le passage desservant l'arrêt de bus du Conseil Général. Coût estimé à **15.900 € TTC** (Conseil Général et SDEA).
- Construction d'une nouvelle Maison des Associations, en remplacement du Local Club devenu vétuste, énergivore et non conforme aux règles d'accessibilité des personnes handicapées. Coût estimé **576 000 € TTC** - 481 605 € HT. Cet équipement pourrait être subventionné à hauteur de 40 % du hors taxe, soit 192 642 €. Reste à la charge de la commune 288 963 €, financé par la vente de 7 000 m² de l'ancien terrain de football à Aube'Immobilier pour la construction d'un village seniors, d'une part, et de 2 100 m² du terrain communal rue de l'Essy (près du passage à niveau) en terrain à bâtir, d'autre part. Seuls les frais d'architecte et d'études s'élevant à **42.000 €** sont inscrits au Budget 2013 car les travaux ne pourront pas débiter avant le premier semestre 2014.

- Extension et réhabilitation de l'Accueil de Loisirs « les Galopins » : coût estimé sur 2 années à **450 000 € TTC** / 376 254 € HT. Ces travaux sont subventionnés à 60 % du HT. Reste à la charge de la commune 150 000 €. Afin de ne pas bloquer les crédits, seuls les frais d'architecte et d'études s'élevant à 29.000 € sont inscrits au budget 2013 car les travaux ne débiteront pas avant le printemps 2014.
- Construction d'une aire de jeux pour les jeunes de 3 à 12 ans : **76 809 € TTC** (Société Ludoparc). Montant des subventions obtenues : 17.441 € - Reste à la charge de la Commune : 59.368 €.
- Bornages du chemin de la Pie, face au Verger Fleuri, et de la parcelle communale de l'Essy, près du passage à niveau : **5 372 € TTC** (Cabinet de Géomètres Guébels, Guichard & Soret à Romilly).
- Acquisition de divers matériaux pour la voirie (panneaux de signalisation, triangles de chantier, ...) : **3 693.55 € TTC** (fournisseurs locaux).
- Supplément voirie pour le goudronnage de la voie de l'Orme et devant le Monument aux morts : **4 800 € TTC** (société Roussey).
- Réfection totale de la voirie du chemin de la Pie, face au Verger Fleuri : coût estimé **119 394 € TTC** (SIABA). Des subventions vont être sollicitées pour ces travaux.

- Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en Mairie du 18 février au 19 mars 2013 pour le projet de modification du PLU, le Conseil Municipal a pris connaissance du cahier de concertation mis à disposition du public sur lequel aucune observation n'a été consignée.

La modification n° 1 du PLU a donc été approuvée à l'unanimité et la règle des 15 mètres de profondeur maximum par rapport à l'alignement pour construire est donc définitivement abrogée.

La séance fut levée à 00h30.



Conseil Municipal du 16 Mai 2013 (20h30)



Mme Brigitte MOYEMONT était absente.

- Le Conseil Municipal a pris acte d'une lettre de notification de M. le Greffier du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne suite à une requête présentée par Maître François GEORGE, Avocat à Troyes chargé de défendre un administré de la Commune, visant l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal a désigné Maître Xavier COLOMES, Avocat à Troyes, pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

Les frais d'Avocat seront pris en charge par la compagnie d'assurance de la collectivité (GROUPAMA) dans le cadre de la défense juridique du contrat d'assurance.

- Divers Décisions Modificatives du Budget Primitif 2013 ont été entérinées par le Conseil Municipal :
 - Extension du réseau de distribution d'électricité pour l'Hôtel AKENA sur le Parc de l'Aérodrome : 2453 € TTC.
 - Acquisition de panneaux de signalisation : 395 € TTC.
 - Acquisition d'un poste à souder : 472 € TTC.
 - Acquisition d'une tondeuse professionnelle : 1 990 € TTC.
 - Acquisition d'une table pour la salle des Mariages : 2 600 € TTC.
 - Remplacement de l'automate pour la gestion des cloches et de l'horloge de l'église : 1180 € TTC.

- Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension de l'Accueil de Loisirs « les Galopins » à l'EURL Emmanuel CAMUS, architecte DPLG à Romilly sur Seine.

Le montant des honoraires s'élève à 22 100 € HT, soit 8.5 % du montant des travaux, augmenté de 2 400 € pour le relevé et l'état des lieux, soit un montant total de 24 500 € HT.

La séance fut levée à 23 h

Vous avez pu constater que le Conseil Municipal a établi un budget ambitieux pour les deux prochaines années. Les gros chiffres vont certainement faire bondir certains d'entre vous. Sachez que ces investissements futurs sont calculés et ne sont pas démesurés. Notre commune a besoin de ces infrastructures pour préparer l'avenir et vous être agréable. Toutes les tranches d'âge sont touchées par ces investissements qui sont, encore une fois, nécessaires.

Voici maintenant quelques informations complémentaires sur l'actualité communale :

- J'ai tout d'abord le regret de vous informer du décès survenu le 26 mai 2013 à l'âge de 73 ans de :

Monsieur Daniel FUSIL

1^{er} Adjoint au Maire de 2001 à 2008 et Conseiller Municipal de 1995 à 2001

Membre du Centre Communal d'Action Sociale

Président d'honneur du Club Loisirs de Maizières

survenu le 26 mai 2013 à l'âge de 73 ans.

M. Daniel FUSIL était un homme très apprécié pour sa convivialité et sa gentillesse.

- Mme Josiane ROUILLON, affectée à la cantine et à l'entretien des locaux, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2013. Une réorganisation du service est à l'étude.
- Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'Accueil de Loisirs pourraient débuter en mars 2014 et se terminer début février 2015. La surface du bâtiment sera doublée, avec une extension sur l'espace vert situé entre le bâtiment existant et la rue Jules Ferry. Ces travaux deviennent fondamentaux pour faire face à la croissance des effectifs au centre de loisirs, ainsi que pour anticiper la réforme des rythmes scolaires (semaine de 4,5 jours avec mise en place d'un accueil péri éducatif).
- Les murs extérieurs des écoles, côté cour de récréation, vont être entièrement repeints pour la prochaine rentrée. Nous ferons travailler nos agents responsables de l'entretien afin de réaliser des économies substantielles.



- Afin d'améliorer le réseau de la téléphonie mobile, un mât de transmission de la téléphonie Orange est installé sur la Zone Industrielle de la «Glacière». Les branchements sont en cours. Soyons encore un peu patients... mi-juin, nous devrions constater une amélioration considérable de la qualité des communications depuis nos téléphones portables.

- La rénovation du Château d'Eau avance et, sous réserve de problème particulier, la remise en fonction de cet ouvrage devrait avoir lieu fin juin. J'espère que les chutes de pression d'eau ne vous pénalisent pas trop. Les travaux sont très importants et très coûteux : 212 000€ TTC. Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 0.08 € le m³ d'eau à compter du 1^{er} janvier 2014. Le prix de l'eau passera de 1.07€ /m³ à 1.15€ / m³, soit un budget supplémentaire de 16€ par an et par foyer pour une consommation moyenne de 200 m³/an.



- Le projet assainissement est toujours d'actualité. Nous attendons la position de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui devrait nous faire savoir si la commune est éligible aux subventions ou non.
- La SIABA et AUBE'IMMOBILIER travaillent sur l'aménagement de l'ancien terrain de football. Un village seniors de 12 pavillons va voir le jour. Les travaux devaient commencer à la fin de l'année 2013. Hélas, des fouilles archéologiques nous sont imposées par l'Etat sur les 7.000 m² de terrain. Ces fouilles sont programmées pour la fin de l'année. En conséquence, ce projet sera pratiquement retardé d'un an. De ce fait, les entreprises du bâtiment sont les premières pénalisées en cette période de crise.
- L'Entreprise « le Joint Français » est désormais fermée depuis le 31 décembre 2012. Le Groupe Total dépollue actuellement le site de 60 000 m², dont 6 000 m² bâtis, avant de le proposer à un éventuel repreneur. Cette période de crise n'est pas très favorable à l'arrivée d'une industrie lourde créatrice d'emplois. Notre seul argument de poids dans les négociations avec un éventuel repreneur est l'embranchement ferré existant. En effet, très peu de terrains industriels sur le Département sont pourvus d'un tel équipement. Sachez que je suis très attaché à ce dossier. Je ferai donc tout ce qui est en mon pouvoir pour débloquer la situation afin de créer des emplois et d'éviter la présence d'une friche industrielle improductive et délabrée sur la Commune.
- L'«Hôtel des Granges» est repris par une Société Immobilière de Troyes. Après rénovation et mise aux normes de cet Etablissement, un hôtel 2 étoiles de 25 chambres sans restaurant devrait voir le jour d'ici quelques mois.
- La structure de jeux installée rue du stade, près du terrain de football, est sortie de terre. Plusieurs jeux pour enfants de 3 à 12 ans, aux formes futuristes, viennent agrémenter ce coin ludique. En raison d'une météo peu clémente, les travaux ont pris du retard car il faut plusieurs jours de beau temps pour couler le sol caoutchouté.
Dans tous les cas, cet espace sera fonctionnel pour les prochaines vacances.



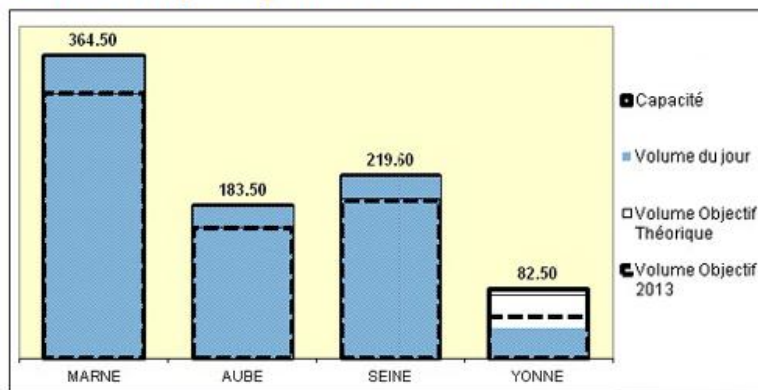
- Le Conseil Général a décidé de rénover les 2 ponts situés sur la RD 116, avant le pont de Seine. La route rejoignant Clesles et Sauvage est interdite à la circulation depuis le 21 mai jusqu'au 14 juillet. Le trafic des voitures marnaises se rendant à la Belle Idée va donc cesser et les rues de Maizières vont retrouver le calme au grand désespoir des commerces (pharmacie, boulangerie, biscuiterie, tabac presse, salon de coiffure, etc....).



- Pour conclure, les inondations !! Nous l'avons échappé belle. L'eau aurait encore monté de 15 cm et c'était les inondations pour bon nombre de maisons dans les zones basses de Poussey et les Granges.

Les lacs réservoirs étaient pleins à craquer et une partie de la tranche de réserve servant normalement à absorber les grosses pluies de printemps va devoir être vidée sur plusieurs jours. La crue risque donc de durer encore un bon moment.

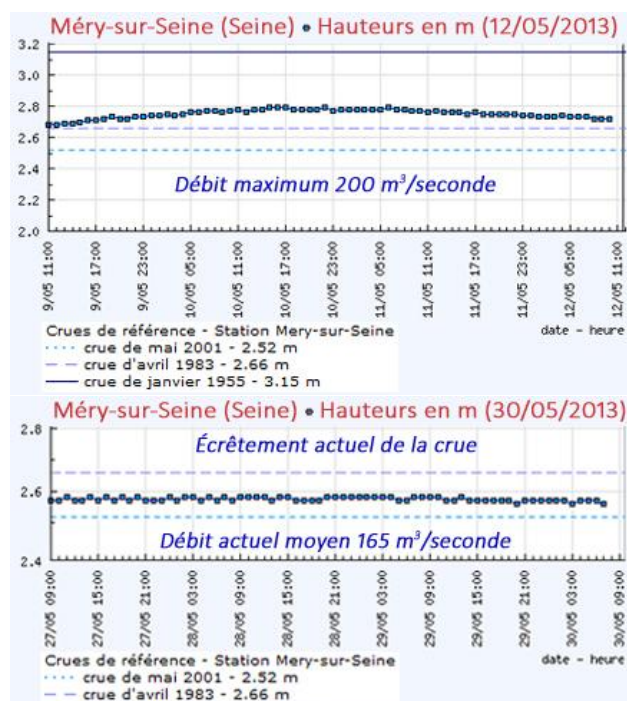
L'état de remplissage des lacs au 07/05/2013-08h00



Les volumes et capacités sont exprimés en millions de mètres cubes

Volumes au 07/05/2013-08h00

	MARNE	AUBE	SEINE	PANNECIERE	TOTAL
Volume objectif théorique	318.87	156.94	191.94	76.98	744.73
Volume objectif 2013	318.87	156.94	190.00	50.12	715.92
Volume du jour	361.94	182.68	218.16	36.20	798.98
Taux de remplissage	99 %	100 %	99 %	44 %	94 %



J'effectue actuellement les démarches nécessaires indispensables afin que notre Commune soit déclarée sinistrée et prise en compte dans le prochain Arrêté Préfectoral de catastrophe naturelle. J'espère que le dossier aboutira.

- Suite à cette humidité persistante, les moustiques ne vont pas se gêner pour proliférer et venir compromettre nos soirées d'été. N'oubliez pas de vider vos récipients au fond du jardin plein d'eau croupissante, lieu propice à la reproduction du moustique.

Mon Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, malgré tout, de belles vacances ensoleillées, synonymes de bien-être et de repos.

Le Maire, Michel Lamy

INTERCOMMUNALITÉ



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY-sur-Seine

Sur le Parc de l'Aérodrome, côté Maizières, les enseignes commerciales ont déjà pris largement position. Seuls sont en cours les permis de construire suivants :

- L'hôtel Akéna de 50 chambres, 3 étoiles, sera terminé pour la fin de l'année et l'édification d'un restaurant va débiter dans quelques semaines, à côté de cet hôtel.
- En face, la Société SORODI, dirigée par M. Merle, a engagé les travaux de construction de 2500 m² de cellules artisanales destinées aux artisans désireux d'avoir une vitrine sur le Parc de l'Aérodrome.
- A l'entrée du rond-point, le bâtiment de l'UPREN, Cabinet Médical et Médecine du Travail, est pratiquement terminé.

Tous les terrains de la tranche 1 sont désormais commercialisés, d'où la décision de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine de viabiliser une tranche 2, côté Romilly, de 40 hectares. Cette viabilisation est en phase finale et la commercialisation a débuté. Souhaitons que cette nouvelle tranche nous apporte des entreprises nouvelles créatrices d'emplois.

D'autres actualités intercommunales vous seront communiquées par l'intermédiaire du bulletin de la C.C.P.R.S. qui vous sera distribué prochainement.

INFOS ÉCOLES

Le 27 mars dernier, le Conseil Municipal s'est réuni afin de délibérer sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, imposant la semaine des 4 jours ½. Afin d'aider le conseil municipal dans sa réflexion, un sondage a été transmis aux parents d'élèves. Une majorité s'est prononcée en faveur du report de l'application de cette réforme à compter de la rentrée scolaire 2014-2015.

Il était difficile de mettre en place, dans un délai aussi court, tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires.

Ce report d'une année permettra donc d'élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et associatifs, un Projet Educatif Territorial cohérent pour les enfants.

INFOS DIVERSES

INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DECLARATIONS PREALABLES

Monsieur le Maire tient à rappeler que toute construction ou changement de nature de construction doit être déclarée en Mairie.

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet, vous devez établir votre demande ou votre déclaration sur le formulaire correspondant.

- **Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle** doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes (garages, etc...) ou pour tout agrandissement.
- **Le formulaire de déclaration préalable** permet de déclarer des aménagements ou des constructions non soumis à permis. Cela concerne entre autre : les agrandissements ou extensions (aménagement de combles, création de nouvelles pièces), les clôtures, les abris de jardin, les ravalements de façade, la réfection des toitures, les modifications ou créations d'ouvertures (portes, fenêtres, velux,...).

Toute omission de déclaration est passible d'amende.

Le Secrétariat de Mairie vous donnera les renseignements nécessaires pour vos démarches.

RAPPELS IMPORTANTS

- Les travaux de bricolage ou de jardinage exercés par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, scies, perceuses, etc.... ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- En cette période, les arbres ont repris leur parure d'été et les branches ploient sous le poids des feuilles et des fruits. Certaines dépassent les limites de propriété et s'incrument chez le voisin ou sur le domaine public appelé « trottoir ». Quelques règles à savoir :
 - Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper mais ne peut pas le faire lui-même. Par contre les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.
 - Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.
 - Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'égoutage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Je compte sur les propriétaires ou locataires concernés pour faire le nécessaire.

- Les propriétaires possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures propres à éviter une gêne pour les voisins. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.
- Droits et devoirs du maître de chat. Etre propriétaire d'un chat est bien sûr un engagement très agréable, mais qui induit des obligations. Loin d'être contraignant, le cadre légal relatif à la possession d'un animal domestique favorise surtout une bonne qualité de cohabitation entre humains et félins. Cependant, il peut être utile d'en connaître quelques règles essentielles : L'identification de votre chat - par tatouage ou puce électronique - est indispensable, voire obligatoire dans de nombreux cas. Selon la législation en vigueur, un animal domestique ne doit pas "divaguer", ce qui signifie qu'il est interdit de laisser votre chat se promener seul où bon lui semble. La réglementation prévoit que les animaux domestiques ne peuvent circuler à l'extérieur que tenus en laisse. Est considéré en "état de divagation", un chat trouvé à plus de 1000 mètres de la maison de son maître ; ou à plus de 200 mètres des habitations s'il n'est pas identifié. Un chat trouvé sur la voie publique peut être remis à la fourrière et, dans ce cas, ne sera rendu à son maître que sur présentation de ses papiers.

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS ET DÉPÔTS D'ORDURES SAUVAGES INTERDITS !

Extraits de l'arrêté préfectoral : n° 07-3065 du 21 août 2007 :

- **Article2** : Tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu.
- **Article5** : Les dépôts d'ordures étant une cause d'incendie, il est interdit à toute personne d'abandonner, de déposer, de jeter des ordures ménagères, détritiques, matériaux ou déchets en un lieu où elle n'est ni propriétaire ni ayant droit.
- **Article7** : Les contrevenants aux dispositions des articles précédents sont passibles des sanctions prévues à l'article R.332-5 (contravention et amende de 90 € à 750 €). S'ils provoquent un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues par l'article L.322-9 (emprisonnement et/ou amende de 3750 €).

STATIONNEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement est réglementé dans notre commune (alterné dans tout le village).

Pour les véhicules poids lourds et pour la sécurité routière, le parking près du tennis, derrière les écoles, est à votre disposition jour et nuit. De plus, il est éclairé toute la nuit par un puissant phare. Etant éloigné des habitations, les nuisances sonores des routiers matinaux sont ainsi inexistantes.

Il serait dommage que la gendarmerie verbalise alors que les règles sont simples et faciles à respecter.

INCIVILITÉ ET DEPÔT SAUVAGE AUX PIEDS DE NOS CONTENEURS.

Cela n'est pas nouveau, des dépôts sauvages de plus en plus nombreux sont constatés aux pieds de nos conteneurs. Cela démontre, une fois encore, l'incivisme de certaines personnes qui se débarrassent de manière sauvage de leurs déchets. Cela n'est pas acceptable alors que les services et les équipements mis à la disposition de tous n'ont jamais été aussi développés (poubelles à ordures ménagères, sacs tri sélectif, conteneurs sélectifs, déchèteries...). C'est le signe d'un profond mépris des autres et particulièrement du travail de tous ceux qui contribuent à la propreté de notre village et à la protection de l'Environnement. Il est rappelé que de tels agissements constituent une infraction punie par le code pénal art R632-1 et R635-8 : l'amende peut aller jusqu'à 1500 €.



JEUX

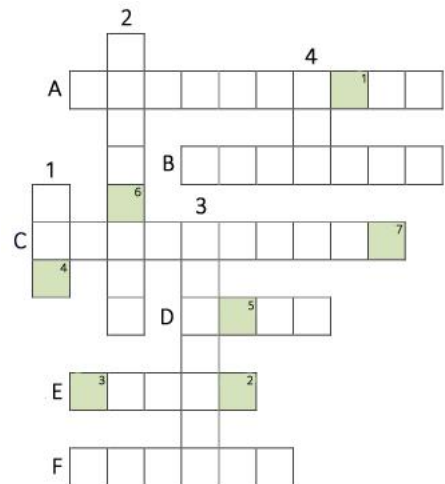
LES DÉCHETS : QUIZ

- Combien de kilo(s) de déchets un français produit-il en moyenne chaque jour ?
☐ a 0,5 - ☐ b 2 - ☐ c 1
- Combien faut-il de canettes de boisson en aluminium pour faire un vélo ?
☐ a 670 - ☐ b 1360 - ☐ c 1020
- Combien de temps faut-il pour qu'un sac en plastique se décompose ?
☐ a il ne se décompose jamais - ☐ b de 20 à 60 ans - ☐ c de 100 à 1000 ans
- Avec combien de bouteilles en plastique fait-on un vêtement en polaire ?
☐ a 48 - ☐ b 27 - ☐ c 104
- Si vous jetez une bouteille en plastique dans la nature combien de temps mettra-t-elle pour se décomposer ?
☐ a 80 ans - ☐ b 10 ans - ☐ c 500 ans
- Combien de fois peut-on recycler le papier ?
☐ a 10 fois - ☐ b 3 fois - ☐ c à l'infini
- Une tonne de papier recyclé c'est combien d'arbres sauvés ?
☐ a 9 - ☐ b 17 - ☐ c 3
- Combien de fois peut-on recycler le verre ?
☐ a 100 fois - ☐ b à l'infini - ☐ c 15 fois



MOTS CROISES : LE COMPOSTAGE

Un mot mystère se cache derrière les cases vertes : à vous de le découvrir !



LES DÉCHETS : MOT MYSTÈRE

Rayez dans la grille les mots de la liste pour découvrir "le mot mystère".

Définition : c'est faire un geste pour l'environnement.

Les mots peuvent être lus horizontalement, verticalement ou diagonalement de droite à gauche, de gauche à droite, de haut en bas et de bas en haut.

P	L	A	S	T	I	Q	U	E
T	C	P	I	L	E	C	G	L
P	A	P	I	E	R	A	T	L
R	B	O	C	A	L	R	A	I
A	C	R	I	L	I	T	R	E
L	R	T	A	A	E	O	S	T
U	A	B	G	M	O	N	A	U
N	M	E	R	R	E	V	C	O
E	S	S	S	E	T	I	O	B

ALU	LITRE
APPORT	MARC
ARBRE	MÉTAL
BAC	PAPIER
BOCAL	PILE
BOITES	PLASTIQUE
BOUTEILLE	SAC
CARTON	TRIAGES
EMBALLAGE	VERRE

Horizontalement

- En bois ou en plastique, j'y dépose mes déchets organiques
- Je me situe aux extrémités des branches
- Peaux des fruits et des légumes une fois retirées
- ...de thé ou de café
- Herbe des jardins
- ...à thé ou à café

Verticalement

- Acteur principal d'un bon compost
- Extérieur de l'œuf, riche en calcium
- Résultat de la décomposition des déchets organiques
- Action avant de jeter les déchets

ÉTAT CIVIL DU 21 NOVEMBRE 2012 AU 31 MAI 2013

NAISSANCE

Le 24 novembre 2012

Mayline CIOTTI POULAIN



Le 14 janvier 2013

Cléa LAMY



Le 19 janvier 2013

Hugo TRAN



Le 13 mars 2013

Shaïna OUDIN



Le 14 mai 2013

Myrllena DOMINGOS



MARIAGE

Le 24 novembre 2013

Stéphanie DROUIN et Morgan MARCHAND



Le 15 décembre 2013

Angélique IANZ et Abderrahim JABRANE



Le 22 décembre 2013

Cécile EPPERS et Lionel LEMOULT



Le 25 mai 2013

Audrey ANDUEZA et David ROCHER



DÉCÈS

Le 11 décembre 2012

Jacques DUJANCOURT



Le 16 janvier 2013

Roger DUJANCOURT



Le 24 janvier 2013

Jean-Michel PRUNIER



Le 27 janvier 2013

Fabien LAPRADE



Le 27 janvier 2013

Gilbert JOLY



Le 22 février 2013

Ginette WANECQUE



Le 22 février 2013

Olive BAUDINET



Le 10 mars 2013

Martial FLANQUART



Le 24 mars 2013

Francis MARCHAND



Le 18 avril 2013

Livio BALDUCCI



Le 14 mai 2013

Huguette PAYEN



Le 26 mai 2013

Daniel FUSIL

BIENVENUE À

: M. et Mme Mickaël PALLANT - Mme Angélique STEPHAN - M. Charles GIRARD et Mme Cindy TORO - M. et Mme Philippe TOULZAC M. Alexandre TEXEIRA - M. et Mme Roger ROSEAU - M. Gérard BOIZARD et Mme Karin KIFFER - M. et Mme Dragan KANZI-BELGHINI M. Didier VERRIER et Mme Fabienne MAITREHENRY - M. et Mme Réginald LAMON - M. et Mme Daniel LEROY - M. et Mme Rénaud PAYEN M. Serge LAURENT - M. Laurent ROYER et Mme Christiane ROYER - M. Kévin MANGEON - M. JOUGLAS et Melle CHAISE

L'AGENDA

Dimanche 9 juin 2013

- 23^{ème} brocante de l'Étoile.

Vendredi 28 juin 2013

- Fête des écoles.

Samedi 29 juin 2013

- Tournois de foot jeunes au nouveau stade.
- Concert de la Renaissance à 21h à l'Église.

Dimanche 30 juin 2013

- Tournoi de foot féminin au nouveau stade.

Samedi 6 juillet 2013

- Tournoi de foot seniors (7 joueurs) au nouveau stade.

Dimanche 7 juillet 2013 à partir de 7h, départ Local Club

- Concentration cyclo la "Balade de l'Étoile" organisée par l'Étoile.

Samedi 13 et dimanche 14 juillet 2013

- Fête nationale, un programme des festivités sera distribué.

Dimanche 15 septembre 2013

- Journée du patrimoine.

Samedi 21 septembre 2013 à partir de 14h30

- Concours de pétanque officiel en doublettes, organisé par l'Étoile.

Samedi 19 et dimanche 20 octobre 2013

- Fête patronale, un programme sera distribué.

Samedi 9 et dimanche 10 novembre 2013 à la Salle Polyvalente

- Exposition de peintures organisée par "La Maiziéronissime".

Lundi 11 novembre 2013 à 10h45

- Rassemblement place de la Mairie, défilé avec la Renaissance, avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Vendredi 22 novembre 2013

- Soirée beaujolais.

Mardi 31 décembre 2013 réveillon à la Salle Polyvalente

- Renseignements : Tel 03 25 24 83 39 ou 06 79 85 54 34.

Rendez-vous sur <http://www.etoile-de-maizieres.fr> ou ☎ 03 25 24 31 76 pour le calendrier des randonnées pédestres de "l'Enjambée de l'Étoile"

Ramassage tri sélectif : mardi 11 juin - mardi 25 juin - mardi 9 juillet - mardi 23 juillet - mardi 6 août - mardi 20 août - mardi 3 septembre - mardi 17 septembre - mardi 1 octobre - mardi 15 octobre - mardi 29 octobre - mardi 12 novembre - mardi 26 novembre - mardi 10 décembre.

Ramassage ordures ménagères : le lundi. Si le lundi est férié, ramassage le mercredi. Sortir les poubelles la veille (après 19h).

Pour plus d'infos utiles ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient. Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction : S. DUFOUR - B. MOYEMONT (LEVEQUE) - V. NOBLET - J.-M. MARCHANDIAU - P. NONAT - F. STEVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village <http://www.maizieres.net>

Sur ce site, vous trouverez aussi un aperçu des dernières infos, de la vie et de l'histoire de la Commune.